



Radicalisation: un nouveau plan pour sortir de l'impasse

Le premier ministre doit annoncer aujourd'hui plusieurs mesures pour lutter contre l'islam radical, que deux plans précédents, en 2014 et 2016, n'ont pas réussi à faire reculer en France.

Le chiffre est alarmant: au 20 février 2018, 19 745 individus (dont 22,7% de femmes) étaient recensés au Fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Face à ce phénomène en constante progression ces dernières an-

nées, le premier ministre Édouard Philippe, présente vendredi à Lille un nouveau plan de prévention de la radicalisation, après deux plans précédents en 2014 et 2016. Le projet avait été annoncé à l'automne par le président de la République. Douze ministères, de l'Intérieur à l'Éduca-

tion nationale, de la Justice à la Santé, sont mobilisés dans ce projet interministériel. L'objectif est de tirer les leçons des échecs de ces dernières années en privilégiant la coopération avec des associations reconnues et le recours à des centres accueillant des radicalisés « sous main de justice ».

Un plan pour sortir des échecs de la déradicalisation

Après quatre ans de tâtonnements, 12 ministères se mobilisent pour relever le défi.

JEAN CHICHIZOLA jchichizola@lefigaro.fr
ET CHRISTOPHE CORNEVIN @ccornevin

L'ANNONCE en avait été faite par le président de la République à l'automne. Vendredi, le premier ministre dévoile le nouveau plan national de prévention de la radicalisation dans le cadre d'un comité interministériel qui se tient à la préfecture de Lille. Une douzaine de ministères, de l'Intérieur à l'Éducation nationale en passant par la Justice et les Sports, sont associés. Les volets scolaire, judiciaire et pénitentiaire devraient être particulièrement significatifs. L'idée est de tenir compte de l'évolution de la situation, avec la fin des départs vers la zone irako-syrienne, la persistance d'une menace endogène et la sortie de prison, dans les prochaines années, de dizaines d'islamistes.

Ce nouveau plan - le troisième en quatre ans - s'appuie sur l'acquis de ces dernières années, tout en corrigeant les errements et erreurs commises. En effet, il intervient après une première esquisse, lancée en avril 2014, avec un train de 22 mesures, suivie d'un renforcement après les attentats de 2015 puis d'une refonte, en mai 2016, accompagnée de 80 mesures relatives à la sécurité et aux actions préventives.

Un système de détection est ainsi déjà

en place via le numéro vert « anti-djihad » et par les remontées en préfecture d'informations de la part des acteurs sur le terrain (plus de 60% des signalements sont aujourd'hui réalisés via ce second canal). Selon un bilan du 20 février dernier porté à la connaissance du *Figaro*, pas moins de 19 745 individus sont recensés au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Cette population potentiellement « à risque », parmi laquelle figurent 22,7% de femmes, intègre les « revenants » de Syrie et d'Irak ainsi que les quelque 680 Français et leurs 500 enfants censés être encore sur zone.

Face à cette vague qui continue de monter, le « maillage » national s'appuie sur les préfectures, associant à l'État les collectivités locales et des acteurs privés, issus notamment du monde associatif. Des groupes d'évaluation départementaux regroupent, sous l'autorité des préfets, l'ensemble des services de sécurité (renseignement intérieur et territorial, gendarmerie, sécurité publique, police judiciaire...) et des cellules de suivi rassemblent les acteurs de plusieurs ministères (Éducation nationale, jeunesse...). Une occasion de travailler ensemble, d'échanger des informations, de surmonter aussi

certaines réticences. Après l'Éducation nationale et les travailleurs sociaux, le milieu psychiatrique est à présent peu à peu intégré dans ce dialogue. À l'automne, Emmanuel Macron a annoncé la mise en œuvre de plans d'action locaux contre « des processus de radicalisation qui gangrènent certains territoires », avec la mobilisation « des services sociaux, des collectivités territoriales, des associations, des services éducatifs »...

Éviter un nouveau Pontourny

Les « piliers » du dispositif de prévention sont bien connus: la définition d'indices clairs de radicalisation; la formation des personnels à ces thématiques (25 000 agents publics nationaux et territoriaux et travailleurs sociaux ont déjà été formés); la détection; la prise en charge des radicalisés; les tentatives de « déradicalisation », ou plutôt de « désengagement », selon le nouveau vocabulaire mis en avant par les autorités; enfin, le contre-discours opposé à la propagande islamiste (*lire ci-dessous*). C'est sur la prise en charge des radicalisés et de leurs proches et sur le « désengagement » que va porter l'effort. L'idée étant de tourner définitivement la page des « gourous de la déradicalisation » et

du fiasco du centre de Pontourny.

Deux mille six cents jeunes et 800 familles sont pris en charge aujourd'hui par les cellules de suivi. Dans l'urgence, et souvent l'improvisation, des acteurs privés avaient été sollicités et ils ont de facto discrédité l'ensemble du processus. On pense à Dounia Bouzar, mise en cause pour son approche exclusivement anti-sectaire (alors que la radicalisation est, de l'avis de tous les experts, un phénomène multifactoriel), mais aussi à des dérives plus graves, comme la condamnation de Sonia Imoul pour détournement de fonds publics, ou encore la mise en cause pour viol d'un « spécialiste » du sud de la France. Aujourd'hui, l'accent est mis sur une coopération avec des associations « de droit commun » : écoles des parents, maisons des adolescents, éducateurs de rue...

Pour le « désengagement » enfin, le but est d'éviter un nouveau Pontourny, le centre qui n'a jamais été réellement opérationnel et dont plusieurs pensionnaires, recrutés sur la base du volontariat, ont défrayé la chronique. L'idée est toujours de s'intéresser à un public situé entre les 2600 jeunes pris en charge en milieu ouvert et les radicalisés en détention, ciblés par un nouveau plan péni-

tentaire (*lire ci-dessous*). À la différence de Pontourny, des centres accueilleront des personnes « sous main de justice ». Ils pourraient également prendre en charge les 70 individus condamnés pour terrorisme qui doivent sortir de prison d'ici à 2020. À noter qu'on ne parle donc plus de « déradicalisation », qui sous-entend « un retour à un âge d'or », fait remarquer un expert, mais de « désengagement ». La question est bien sûr de savoir si, au-delà de ce changement sémantique, ce nouveau plan « Mars-hall » sera plus efficace. ■

DES AIDES FINANCIÈRES SURVEILLÉES

Depuis l'été 2017, l'État a décidé de mettre de l'ordre dans le maquis des associations qui se sont lancées dans le marché du « désengagement » radical, financé à hauteur de 10 millions d'euros

par an par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Désormais, les crédits sont débloqués en trois temps : après la mise en place d'un programme de travail, lorsque l'action commence sur le terrain et au terme d'un état récapitulatif des dépenses. La mise en place de ce dispositif d'évaluation et de contrôle financier a notamment débouché sur la résiliation anticipée de marchés publics passés avec des structures qui facturaient des « équipes mobiles d'intervention » pour un nombre de prises en charge largement inférieur au total envisagé à la signature du contrat. Au total, plus de 500 000 euros ont été économisés.



Le premier ministre, Édouard Philippe, dévoilera le nouveau plan national de prévention de la radicalisation dans le cadre d'un comité interministériel, vendredi à Lille.